



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 15837

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la proposition de la commission Favier d'instituer le 5 décembre une journée nationale de commémoration des morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. En effet, cette proposition ne semble être constituée par aucun fondement historique et les principales associations de combattants reconnaissent que seul le 19 mars correspond à la date anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Les accords d'Evian ont été signés le 18 mars 1962 et, le 19 mars, le général Ailleret donnait l'ordre à toutes les unités de l'armée française présentes sur le territoire d'Algérie de cesser le feu. Dès lors, dans le souci de préserver la mémoire collective, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants. Il l'a chargée de proposer une date pour la commémoration de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un hommage national, unanime et solennel a été rendu aux morts pour la France en Afrique du Nord. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15837

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2600

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4755